

sais d'une manière certaine que plusieurs bâtiments et un grand nombre de pêcheurs abandonnèrent ce commerce.

Autrefois le marché de Montréal était approvisionné avec le hareng du Labrador, et avec celui que prenait les habitants des îles de la Madeleine, ou qui était pêché sur la côte nord, et il en a été ainsi jusqu'à ce qu'il eût été éloigné du marché par le hareng de Terre-Neuve.

Je vais maintenant citer à la Chambre quelques chiffres pour démontrer que le commerce du hareng du Canada a été protégé, au profit de nos pêcheurs, par la récente loi. J'ai déjà dit que le hareng de Terre-Neuve était inspecté par les inspecteurs officiels de cette colonie, mais, comme je l'ai mentionné dans mon discours de l'an dernier, et il y a deux ans, n'importe qui pouvait obtenir une commission d'inspecteur à Terre-Neuve—le capitaine d'un vaisseau, le pêcheur lui-même, et cela va sans dire, lorsqu'il inspectait son propre poisson, il le marquait tout N° 1. Le poisson était importé au Canada, et était admis en vertu de la loi de 1874.

La nouvelle loi a été promulguée dans le mois de juin de 1883, et l'automne dernier il est venu à Québec et à Montréal environ 35,000 barils de hareng de Terre-Neuve. On en a inspecté une partie seulement, et je vais donner à la Chambre un état du résultat. Je commencerai par Québec, où il n'est venu qu'une seule cargaison. Voici l'état fourni par l'inspecteur lui-même :

État concernant l'inspection du hareng de Terre-Neuve importé à Québec, en 1883, par H. Grenier, inspecteur de poisson et d'huile, à Québec.

Il n'en a été importé qu'un lot dans ce port par M. G. Patterson. Tous les barils et demi-barils furent officiellement inspectés à Terre-Neuve, et furent tous marqués comme hareng N° 1. Le lot comprenait 1,226 barils et 75 demi-barils, et voici quel a été le résultat de l'inspection :

Il n'a pas été trouvé de hareng N° 1.

| N° 2. |         | N° 3. |         | Rance. |         | Sûr.  |         | Total. |
|-------|---------|-------|---------|--------|---------|-------|---------|--------|
| Brls. | ½ brls. | Brls. | ½ brls. | Brls.  | ½ brls. | Brls. | ½ brls. |        |
| 840   | 45      | 163   | 17      | 218    | 13      | 5     | 0       | 1,301  |

L'inspecteur a examiné les barils de la même manière qu'il a inspecté le hareng canadien, avec le résultat que j'ai donné. Il en est venu une grande quantité à Montréal. Voici l'état :

Il est entré dans le port de Montréal, en 1883, 34,383 barils et 2,617 demi-barils de hareng, portant tous la marque de l'inspection officielle de Terre-Neuve, et étampés comme N° 1. Sur ce nombre 18,435 barils et 2,061 demi-barils furent inspectés, et donnèrent le résultat suivant :

| N° 1. |      | N° 2. |      | N° 3. |      | Rance. |      | Gâté. |      | Vide. |      | Petit. |      |
|-------|------|-------|------|-------|------|--------|------|-------|------|-------|------|--------|------|
| B.    | ½ B. | B.    | ½ B. | B.    | ½ B. | B.     | ½ B. | B.    | ½ B. | B.    | ½ B. | B.     | ½ B. |
| 557   | 117  | 1491  | 1695 | 1,572 | 137  | 456    | 40   | 26    | 3    | 165   | 18   | 747    | 51   |

Ces faits démontrent, suivant moi, et suivant nos pêcheurs, que ces derniers ont enfin obtenu justice. Voyez quel était l'état des affaires avant la mise en force de cette loi le printemps dernier. Nos pêcheurs appuyaient la politique nationale, et ils croient que le prix de plusieurs articles est très élevé. D'un autre côté, le gouvernement doit donner à toutes les industries la protection dont elles ont besoin. Je ne cache pas mon opinion; je ne l'ai jamais cachée. Je n'aurais pas été en faveur de la protection seule, mais j'ai appuyé la politique nationale. Je dis que nos pêcheurs ont appuyé la politique nationale. Les pêcheurs de Terre-Neuve

n'ont pas de politique nationale. Les lois fiscales de cette île se réduisent à ne percevoir qu'un revenu suffisant pour les besoins du gouvernement, et conséquemment les habitants peuvent y vivre à meilleur marché que nous ne le pouvons nous-mêmes.

Le gouvernement libéral, en 1874—et c'était un gouvernement libre-échangiste et agissant conformément à ses idées—permet l'introduction du poisson de Terre-Neuve au Canada, non-seulement libre de tout droit, mais sans inspection; et, comme de raison, il fut importé ici beaucoup de hareng, mais il provenait de Terre-Neuve. Nos pêcheurs furent par là placés dans une position injuste, parce que le marché fut encombré de poisson venant de Terre-Neuve. Mais cette année les acheteurs ont trouvé le poisson de Terre-Neuve de si mauvaise qualité, qu'ils ont donné de fortes commandes de hareng canadien, et plusieurs cargaisons de hareng de Canso, lequel est convenablement inspecté, ont été importées à Montréal. Si un marchand vent le N° 1 ou le N° 2, il peut en faire la commande, et il est sûr aujourd'hui de l'obtenir. Voilà le résultat de la mesure adoptée par le gouvernement. J'approuve cette mesure et les pêcheurs l'approuvent également, et j'espère, comme ils l'espèrent eux-mêmes, que le gouvernement continuera l'application de sa politique.

Je sais qu'il y a des marchands, particulièrement des marchands à commission, qui aimeraient à voir cette loi révoquée, parce qu'un marchand à commission est essentiellement libre-échangiste. Plus est grand le nombre de barils de poisson qui lui passe par les mains, plus il fait de l'argent; il ne s'occupe pas beaucoup des intérêts de nos pêcheurs. Je dis formellement que tous ceux qui ont étudié cette question—et tous les pêcheurs—approuvent la mesure du gouvernement, et ils espèrent qu'il la maintiendra. En faisant cette demande, nous ne demandons pas beaucoup. Terre-Neuve perçoit actuellement des droits passablement élevés sur la farine et les autres produits qui y sont importés de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et des autres parties de la Confédération. Le poisson est le seul produit que les habitants de cette île puissent nous fournir. Ils disent: "Nous laissons importer dans Terre-Neuve le poisson canadien en franchise." Mais exporter du poisson à Terre-Neuve, c'est comme si l'on expédiait du charbon à Newcastle. J'espère donc que le gouvernement gardera l'attitude qu'il a prise, et fera autre chose d'une autre manière, pour venir en aide aux pêcheurs et leur fournir les moyens de vivre et d'entretenir convenablement leur familles dans ce pays.

Permettez-moi d'ajouter quelques mots. Il n'y a pas dans aucune autre partie du monde une population de pêcheurs aussi intrépide et aussi patriotique que l'est celle des provinces maritimes du Canada, et il est regrettable qu'elle soit actuellement obligée de recourir au pays voisin pour pouvoir à sa subsistance. Je regrette d'avoir à constater qu'il en est ainsi, bien que le nombre de ceux qui émigrent ne soit pas aussi grand qu'on le dit. Que le gouvernement ne protège pas seulement le commerce du hareng, mais qu'il encourage de toutes les manières possibles, l'industrie des pêcheries, afin de fournir du travail à notre population.

M. KAULBACH: La position qui nous a été faite dans ce pays relativement au poisson saumuré qui nous vient, en paquets, de Terre-Neuve, a depuis quelque temps été une source de vif mécontentement pour ceux qui s'occupent de l'industrie des pêcheries, pour les pêcheurs et les marchands de poisson; et il est fort à souhaiter, dans l'intérêt des provinces maritimes, que tout le poisson saumuré importé de Terre-Neuve au Canada, soit soumis aux mêmes lois et aux mêmes règlements que celui que nous prenons nous-mêmes—soit qu'il ait préalablement été inspecté à Terre-Neuve où ailleurs; ou, en d'autres termes, qu'il soit soumis à l'inspection. Ceci est nécessaire, pour empêcher que l'inspection imparfaite de l'article importé ne nuise sérieuse-